

0951279Z
ACADEMIE DE VERSAILLES
COLLEGE LES COUTURES
2 RUE DU VAL D'OISE
95620 PARMAN
Tel : 0134734211

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Taxe Foncière

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2022
Réuni le : 18/10/2022
Sous la présidence de : Jerome Morin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve à l'unanimité I

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'autorisation pour l'agent comptable de s'acquitter du versement de la taxe foncière en contrepartie des redevances perçues pour les logements en COP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0